



Suicide d'une directrice d'école à Pantin: la responsabilité de l'administration reconnue

Bobigny, 6 janv. 2020 (AFP) -

La responsabilité de l'administration a été reconnue dans le suicide de Christine Renon, cette directrice d'école de Seine-Saint-Denis qui avait dénoncé dans une lettre ses conditions de travail avant de se donner la mort, une décision "coutumière" dans ce genre de circonstances selon le ministère.

Le 23 septembre dernier, son corps était retrouvé dans le hall de son école maternelle de Pantin.

Dans un courrier envoyé deux jours avant son suicide à de multiples destinataires, cette femme de 58 ans mettait en cause l'Education nationale et ses conditions de travail, détaillant "son épuisement", la solitude des directeurs, ou encore les réformes incessantes et contradictoires.

Selon un communiqué du Snuipp-FSU (premier syndicat du primaire) en Seine-Saint-Denis, la direction des services départementaux de l'Education nationale a reconnu, dans un courrier adressé à sa famille le 11 décembre, "l'imputabilité au service" pour son décès.

"Cela veut dire que l'administration est reconnue responsable du décès de Christine Renon", a expliqué à l'AFP Marie-Hélène Plard, co-secrétaire départementale du syndicat.

"Tout ce qu'elle a dénoncé est reconnu: c'est la dégradation de ses conditions de travail qui l'ont poussée à mettre fin à ses jours", a-t-elle poursuivi. "C'est extrêmement important pour les collègues et ça va nous permettre de nous battre pour que réellement on ait une amélioration".

Interrogé, le ministère de l'Education a affirmé à l'AFP qu'il s'agissait d'une "décision coutumière de l'administration dans ce genre de circonstances, car elle permet d'assurer une protection maximale aux ayant-droits".

Le rapport d'une enquête administrative de l'inspection générale de l'Education nationale, lancée après le suicide, doit par ailleurs être publié dans les jours qui viennent.

Selon une source proche de l'enquête, il semblerait que ce rapport ne conclut "pas uniquement à la responsabilité de l'employeur" mais établit "un faisceau de motifs" pour expliquer le suicide de Mme Renon.

Mardi, le ministère de l'Education doit aussi publier les résultats d'une consultation effectuée en novembre auprès de tous les directeurs et directrices d'école, pour établir un état des lieux sur leurs conditions d'exercices et leurs besoins.

mig-ito/tib/IDE

Afp le 06 janv. 20 à 13 13.